

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° CD43

présenté par
Mme Le Dissez, rapporteure

ARTICLE 17

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012, concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.